

COLLECTION
REPÈRES PÉDAGOGIQUES

CLASSE DE 3^e PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PEP)

Repère à l'attention des établissements de la voie professionnelle



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection pédagogique
Académie de Nantes
Janvier 2018

**CLASSE DE 3^e
PRÉPARATOIRE
À L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
(PEP)**

SOMMAIRE

La classe de 3 ^e préparatoire à l'enseignement professionnel	7
L'organisation des enseignements	9
Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	10
Sciences de la vie et de la Terre - Une nouvelle discipline	13
Technologie - Une discipline à réinvestir	14
La pédagogie de démarche de projet	17
Les enseignements complémentaires	19
La découverte professionnelle	22
Les parcours éducatifs	25
L'évaluation et le suivi des acquis et des compétences	31
Les usages du numérique	34
Devoirs faits	35
Le diplôme national du brevet - DNB	36
Annexe	39

Introduction

La loi n° 2013-5095 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République place le contenu des enseignements au cœur de son ambition. La réforme du collège et les nouveaux programmes constituent un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques d'enseignement et favoriser la réussite de tous les élèves.

Les élèves des classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel bénéficient d'une organisation spécifique des enseignements et d'un accompagnement soutenu dans la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans les différentes voies de formation.

Ce repère pédagogique est un guide méthodologique qui a pour objectif d'aider les enseignants à concevoir et à mettre en œuvre les orientations de la réforme du collège propres à la troisième préparatoire à l'enseignement professionnel.

Il revient aux professeurs, dans le cadre d'une progression pédagogique conçue en équipe, de s'approprier les programmes, d'organiser le travail des élèves et de choisir les méthodes qui leur semblent les plus adaptées en fonction des acquis initiaux, des objectifs à atteindre et des progrès des élèves. La préparation au diplôme national du brevet, avec la maîtrise du socle commun et les nouvelles modalités des épreuves terminales, doit être également au cœur des préoccupations de chaque équipe pédagogique.

La classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

Au cours du cycle 4, dans le cadre de l'élaboration de leur parcours Avenir, les élèves de classes de troisième de collège implantées en lycée professionnel bénéficient d'une organisation spécifique des enseignements appelée "troisième préparatoire à l'enseignement professionnel" (3^e PEP) qui a pour objectif d'accompagner vers la réussite scolaire des élèves prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans les différentes voies de formation. La classe de troisième PEP s'adresse à des élèves volontaires et motivés pour poursuivre une scolarité dans la voie professionnelle.

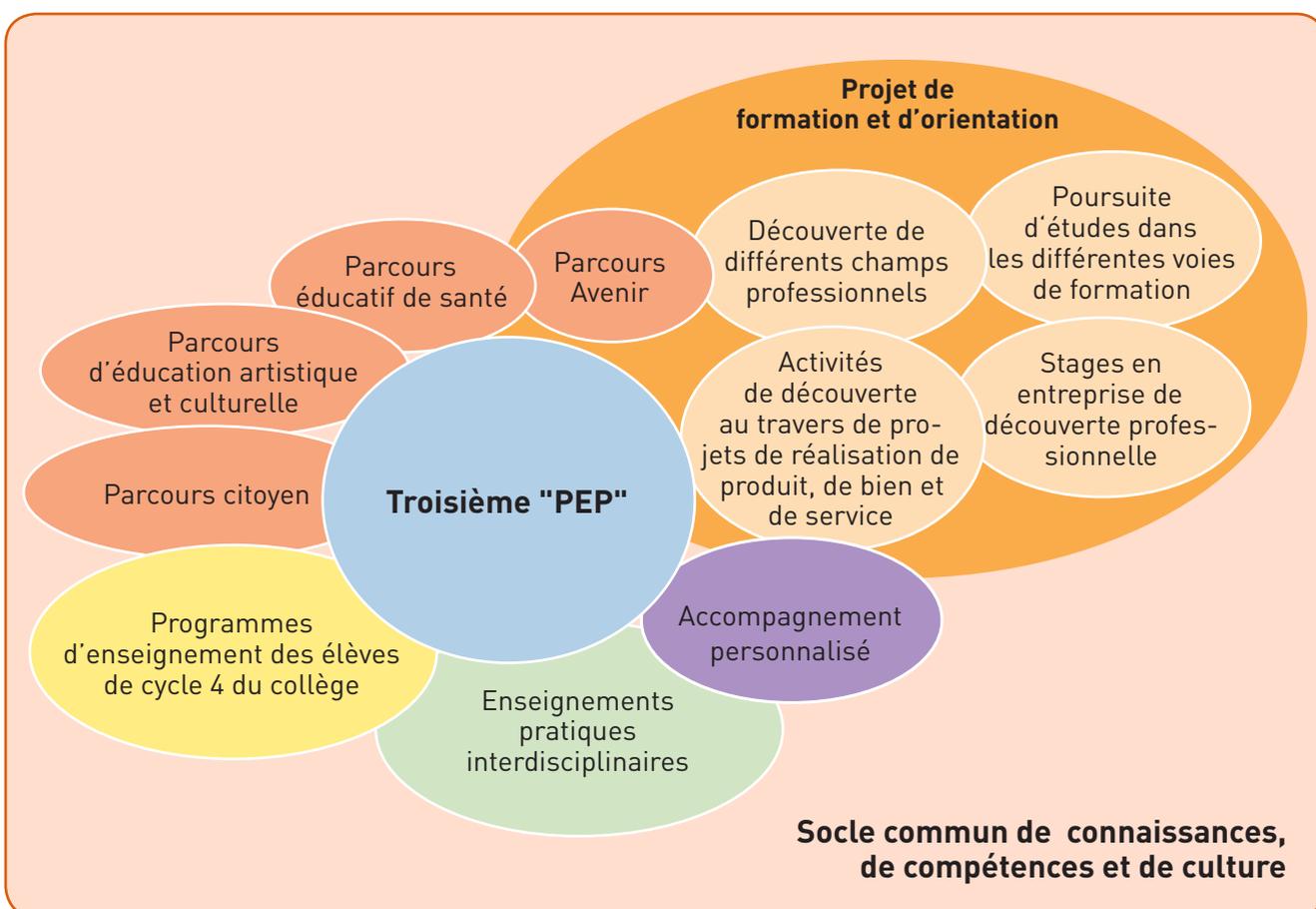
Les enseignements de la 3^e PEP prennent comme référence le programme du cycle 4 du collège et s'inscrivent dans une logique de parcours.

L'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est l'ambition première. Tous les moments de la formation y participent.

La 3^e PEP offre une dynamique permettant de réussir en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes (pédagogie active, différenciation pédagogique, démarche de projet...), tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers et de formations relevant de différents champs professionnels, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites d'information, de séquences d'observation voire de stages d'initiation réalisés en entreprise, administration ou association.

Les élèves de 3^e PEP présentent le diplôme national du brevet série professionnelle. Ils peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale.

Synoptique des enseignements dispensés aux élèves au cours de la troisième préparatoire à l'enseignement professionnel



POINTS DE VIGILANCE

Le projet pédagogique élaboré et les modalités d'organisation choisies par l'équipe éducative, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, seront précisés dans le volet pédagogique du projet d'établissement et présentés dans le cadre du conseil pédagogique. L'objectif premier du projet pédagogique doit être la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le projet pédagogique adapté aux besoins des élèves et à l'environnement de l'établissement précisera :

- la répartition des enseignements conformément à l'arrêté du 10 août 2017 (cf. chapitre l'organisation des enseignements),
- la progression pédagogique annuelle de l'équipe éducative, tant sur le plan des compétences travaillées que sur l'évaluation,
- les démarches de projet envisagées,
- la répartition dans l'année scolaire des différentes périodes de découverte professionnelle,
- la continuité pédagogique entre les différents temps de la formation,
- les partenaires associés,
- les conventions avec les différents partenaires,
- le modèle de convention régissant les périodes en entreprise,
- le budget raisonnable pour assurer le fonctionnement de la classe (sorties, visites...) et la mise en œuvre des enseignements (projets pluritechnologiques...).

L'accompagnement des équipes éducatives est essentiel en 3^e PEP dans un contexte où les élèves conservent leur statut de collégien dans un monde de lycéens, où certains élèves rencontrent des difficultés de comportement récurrentes. Le projet pédagogique doit inciter l'équipe éducative à développer les compétences psycho-sociales en lien notamment avec les domaines 2 "les méthodes et outils pour apprendre" et 3 "la formation de la personne et du citoyen" du socle commun. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'équipe globale pour créer un environnement qui responsabilise l'élève. La place de la vie scolaire et de son projet éducatif partagé par l'ensemble de l'équipe y contribuera pleinement.

La liaison collège/lycée est essentielle pour réussir l'accueil des élèves qui pourra être facilité par le recueil d'informations contenus dans le Livret scolaire unique (LSU) et lors de réunions entre professeurs principaux des collèges et du lycée professionnel. Une réflexion collective et un accueil particulier des élèves de 3^e PEP lors de la première semaine de la rentrée scolaire en lycée professionnel sont nécessaires afin de favoriser leur intégration et permettre de travailler sur les règles de vie et de bon fonctionnement de la classe.

Les périodes en entreprise, selon leur durée, leur organisation et leurs objectifs, sont organisées conformément aux articles D. 331-1 à D. 331-12 du code de l'Éducation.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – Arrêté du 2 février 2016 – Enseignement professionnel - Classes de troisième dites "préparatoires à l'enseignement professionnel" – Bulletin officiel n° 6 du 11 février 2016.
- Arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté précité – Bulletin officiel n° 29 du 7 septembre 2017
- Éduscol - La classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel.
- Académie de Nantes – La classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel.

L'organisation des enseignements

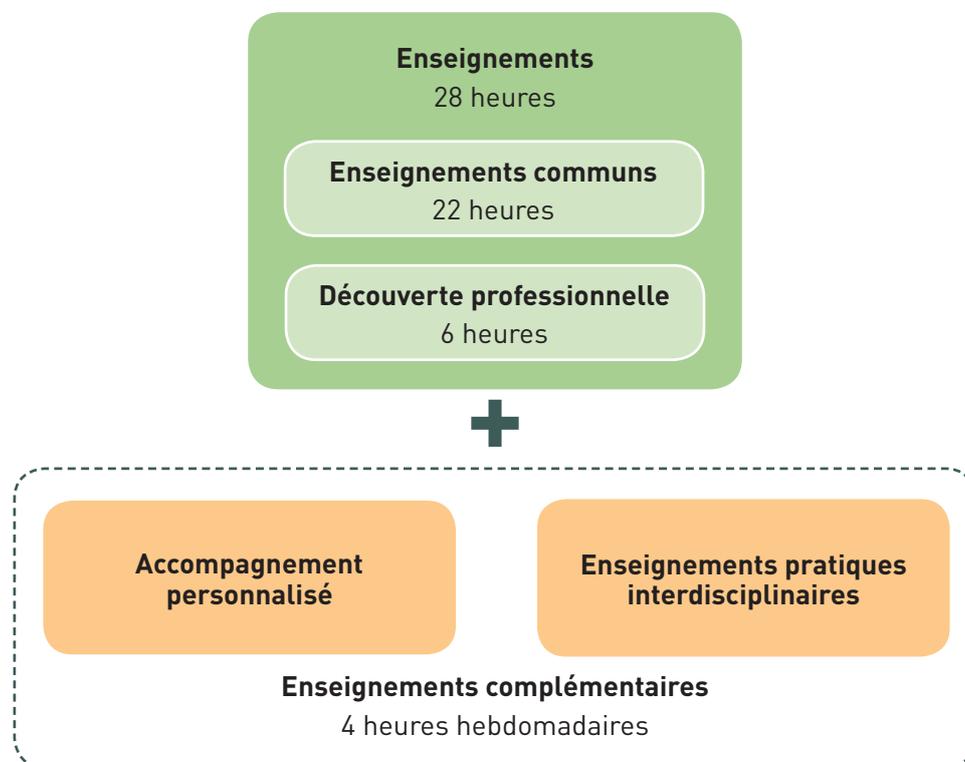
La répartition horaire ci-dessous prend en compte la dotation horaire globale de 32 heures. Cette grille, permet une approche cohérente avec les compétences du socle commun.

Volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel.

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignements artistiques	2 heures
Français	4 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3,5 heures
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5,5 heures
Mathématiques	3,5 heures
Sciences et technologie	4,5 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 heures annualisées)
Total *	32 heures, dont 4 heures d'enseignements complémentaires

* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

Trois types d'enseignements obligatoires



La répartition du volume horaire des enseignements obligatoires est identique pour tous les élèves. Tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires. Ces derniers contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé ainsi que du parcours Avenir.

La répartition entre les enseignements complémentaires est déterminée par l'établissement, en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Elle est identique pour tous les élèves.

Ces deux répartitions - enseignements obligatoires et enseignements complémentaires - sont fixées par le conseil d'administration sur avis du conseil pédagogique.

Les trois disciplines - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - composant le pôle sciences et technologie doivent être couvertes sur la base des 4,5 heures mentionnées dans la grille horaire de référence. Ces heures pourront être réparties hebdomadairement ou globalisées sur des périodes en fonction des besoins exprimés au travers des projets pédagogiques mis en place par les équipes. Les élèves doivent bénéficier du nombre d'heures dédié à chaque discipline.

Les enseignements de langues vivantes étrangères sont une composante essentielle de la formation générale et personnelle des divers publics de la voie professionnelle : ils contribuent au développement de la citoyenneté et à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils doivent aussi, entre autres, amener les élèves à dépasser les représentations stéréotypées sur les pays dont ils apprennent les langues.

La 3^e PEP offre une deuxième langue vivante comme toutes les troisièmes. Cette disposition permettra aux élèves d'élargir leur vœux d'orientation et de ne pas se limiter aux spécialités dans lesquelles la seconde langue n'est pas exigée.

POINTS DE VIGILANCE

La prise en charge des enseignements de cette classe de 3^e PEP nécessite un nombre d'intervenants limité dans un lieu dédié et repéré par les élèves afin de leur donner de réels points de repère.

Dans ce contexte classe, l'organisation d'un agencement modulable des espaces individuels de travail (disposition en îlots, en U ou en chevrons...) facilitera les travaux en groupes restreints ou élargis et favorisera la réflexion et l'esprit d'analyse collaboratifs, la différenciation des activités et la mise en place de situations de communication variées.

Concernant la LV2, les établissements veilleront, dans la mesure du possible, à assurer la continuité de l'apprentissage de la langue commencée au collège. Dans le cas d'effectifs faibles ou dans le cas d'absence de ressource en interne, ils étudieront en amont toute proposition qui faciliterait cette continuité, selon les pistes suivantes :

- pour les lycées polyvalents disposant d'une ressource dans les filières générales et technologiques : prise en charge des élèves de 3^e PEP par le professeur des filières générales et technologiques ou, en cas d'effectifs faibles, intégration de ces élèves à un groupe de seconde générale et technologique ;
- pour les lycées professionnels et les lycées polyvalents ne disposant pas de ressource dans la langue concernée ou pour les LP industriels ne disposant pas de ressource en LV2 : mutualisation avec d'autres établissements de proximité disposant d'une ressource dans la langue concernée.

L'enseignement de la technologie sera assuré par un professeur d'une des spécialités de l'enseignement professionnel, de construction, le cas échéant de sciences physiques.

Les établissements possédant, en leur sein, des formations des filières professionnelles sanitaires et sociales et/ou tertiaires et industrielles confieront cet enseignement de la technologie à un professeur des sciences et techniques industrielles.

Le pôle sciences et technologie (4,5 heures) associé à la découverte professionnelle (6 heures) doit permettre aux trois disciplines concernées - sciences physiques, sciences de la vie et de la Terre, technologie - de mettre en œuvre des projets communs sur la base d'animations conjointes.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- **Domaine 1 Les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- **Domaine 2 Les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- **Domaine 3 La formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **Domaine 4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- **Domaine 5 Les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain, les représentations du monde et l'activité humaine.

Composantes du domaine 1 (C) et items des domaines 2, 3, 4 et 5 (I)

1. Les langages pour penser et communiquer	C1.1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit C1.2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (cas échéant, une langue régionale) C1.3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques C1.4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre	I2.1 Organisation du travail personnel I2.2 Coopération et réalisation de projets I2.3 Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information I2.4 Outils numériques pour échanger et communiquer
3. La formation de la personne et du citoyen	I3.1 Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres I3.2 La règle et le droit I3.3 Réflexion et discernement I3.4 Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	I4.1 Démarches scientifiques I4.2 Conception, création, réalisation I4.3 Responsabilités individuelles et collectives
5. Les représentations du monde et l'activité humaine	I5.1 L'espace et le temps I5.2 Organisations et représentations du monde I5.3 Invention, élaboration, production

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité, sur la base des connaissances et compétences attendues du cycle 4, pour la classe de 3^e PEP telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun (quatre composantes du domaine 1 et quatre autres domaines de formation). L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun

sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas non plus être compensées entre elles.

L'échelle d'évaluation comporte quatre niveaux :

- le **niveau 1** de l'échelle "**maîtrise insuffisante**" correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le **niveau 2** "**maîtrise fragile**" correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le **niveau 3** "**maîtrise satisfaisante**" est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le **niveau 4** "**très bonne maîtrise**" correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

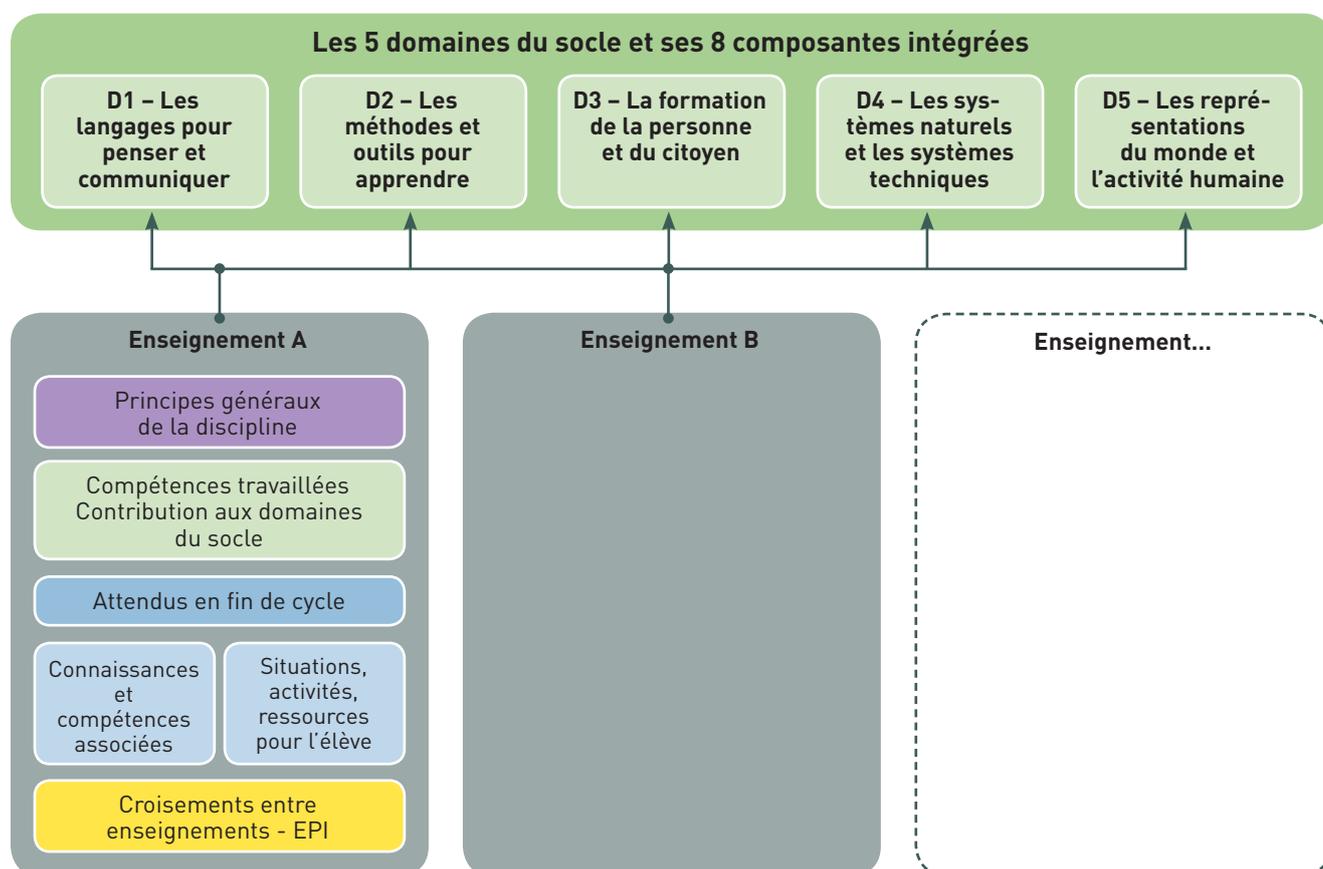
Le socle commun devient la référence pour les attendus en fin de scolarité obligatoire qui sont détaillés dans le cadre des programmes.

En fin de 3^e, les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et technologiques des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante (CAP, baccalauréat professionnel). Ils sont en mesure de se présenter au diplôme national du brevet (DNB), de préciser leur orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation et d'une spécialité professionnelle.

La validation de ces acquis n'intervient qu'en fin de cycle pour le DNB.

L'enseignement dit technologique et professionnel de la découverte professionnelle, centré sur des champs professionnels, peut être considéré comme un développement d'activités qui se réfère à des connaissances et des compétences propres. Cet enseignement participe à la construction des compétences dans les cinq grands domaines du socle selon une approche pluridisciplinaire.

Éléments constituant les programmes des cycles



Le socle commun n'établit pas de hiérarchie entre les disciplines. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale en construisant les passerelles indispensables entre les savoirs. Toutes les disciplines enseignées sont mises au service de l'acquisition du socle commun avec :

- des **compétences travaillées** dans chaque discipline qui contribuent à la maîtrise de chaque domaine et composantes,
- des **attendus en fin de cycle**, qui précisent ce que l'élève devra savoir-faire,
- des **connaissances et compétences associées**, à maîtriser au cours du cycle, mises en relation avec des **exemples de situations** ou des ressources,
- des **repères de progressivité** qui indiquent des activités ou des apprentissages à mener en fonction des trois années du cycle, ou mettent en exergue certains points essentiels du programme,
- des **croisements entre enseignements et EPI** qui listent des exemples de thèmes, non exhaustifs, qui peuvent être travaillés avec l'apport de plusieurs disciplines.

RESSOURCES

Annexe – Réforme du collège – Les textes de référence.

Sciences de la vie et de la Terre - Une nouvelle discipline

En lycée professionnel, cet enseignement est assuré par un professeur de biotechnologies option santé environnement.

Pour les élèves de 3^e PEP, le programme de sciences de la vie et de la Terre (SVT) a été allégé. Il est proche de l'enseignement de la prévention santé environnement (PSE) dans ses contenus.

Le programme de SVT du cycle 4 est :

- conçu de manière à construire une progressivité des apprentissages et une montée en compétence tout au long du cycle ;
- écrit en lien avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- centré sur les attendus de fin de cycle et non plus sur des notions ;
- centré sur des apprentissages : une part plus importante est allouée au raisonnement ;
- traité selon trois modalités au choix (enseignement commun, accompagnement personnalisé, enseignement pratique interdisciplinaire). Il donne des pistes pour aménager des liens avec les autres disciplines.

Les professeurs inscrivent leur enseignement dans la progressivité et la continuité des apprentissages des notions et concepts du cycle 4 en veillant à les adapter aux besoins spécifiques des élèves de troisième PEP. Pour cela il est nécessaire de :

- prendre en compte les acquis antérieurs des élèves et les projets envisagés en équipe ;
- diversifier les démarches pédagogiques afin de développer les compétences du socle ciblées dans le programme.

En prenant en compte l'hétérogénéité des élèves, tant dans leurs besoins spécifiques que des enseignements suivis en 5^e et 4^e dans des établissements différents, l'enseignement de SVT doit permettre :

- d'accéder à des savoirs scientifiques actualisés, de les comprendre et les utiliser pour mener des raisonnements adéquats, en reliant des données, en imaginant et identifiant des causes et des effets ;
- d'appréhender quelques notions relatives à la complexité du réel en utilisant le concret ;
- de distinguer les faits des idées ;
- d'expliquer les liens entre l'être humain et la nature ;
- d'expliquer des impacts générés par des actions de l'être humain sur la nature ;
- d'exercer une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement, pour :
 - construire sa relation au monde, à l'autre, à son propre corps,
 - intégrer les évolutions des domaines économique et technologique, assumer les responsabilités sociales et éthiques qui en découlent.

Les objectifs de formation du cycle 4 en SVT s'organisent en apportant des focales au sein des trois grandes thématiques du programme (la planète Terre, l'environnement et l'action humaine ; le vivant et son évolution ; le corps humain et la santé). Les enseignements de SVT contribuent à la construction des parcours éducatifs.

POINTS DE VIGILANCE

Il conviendra de :

- privilégier, parmi les démarches pédagogiques, la démarche expérimentale, la démarche d'investigation, la démarche scientifique,
- centrer son enseignement sur les démarches et les apprentissages plutôt que sur les connaissances,
- contribuer à la construction de parcours notamment le parcours citoyen et le parcours éducatif de santé.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – [Note de service n° 2016-156 du 12 octobre 2016 – Diplôme national du brevet – Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers : prise en compte des spécificités du parcours des élèves de cycle 4 se présentant à la série professionnelle](#) – Bulletin officiel n° 37 du 13 octobre 2016.
- Éduscol – [Ressources d'accompagnement du programme de sciences de la vie et de la Terre au cycle 4](#).
- Académie de Nantes – Espace pédagogique [Biotechnologies-santé-social : Prévention santé environnement-sciences de la vie et de la Terre](#).

Technologie - une discipline à réinvestir

Cet enseignement de technologie, **obligatoire**, n'a pas de visée professionnelle ou de préprofessionnalisation. La continuité de l'enseignement de la technologie de la 5^e de collège à la 3^e PEP dans le cadre du cycle 4 et par voie de conséquence à la première année de formation professionnelle est essentielle.

Au cours du **cycle 2** (cycle des apprentissages fondamentaux : classes de CP, de CE1 et CE2), l'élève explore, observe, questionne le monde qui l'entoure.

Au **cycle 3** (cycle de consolidation : classes de CM1, de CM2 et classe de 6^e), les notions déjà abordées sont revisitées pour progresser vers plus de généralisation et d'abstraction, en prenant toujours soin de partir du concret et des représentations de l'élève. Lors de l'année de 6^e, la globalisation de l'horaire de sciences et de technologie vise à faciliter un travail concerté entre professeurs, afin de poursuivre l'approche interdisciplinaire rencontrée en primaire.

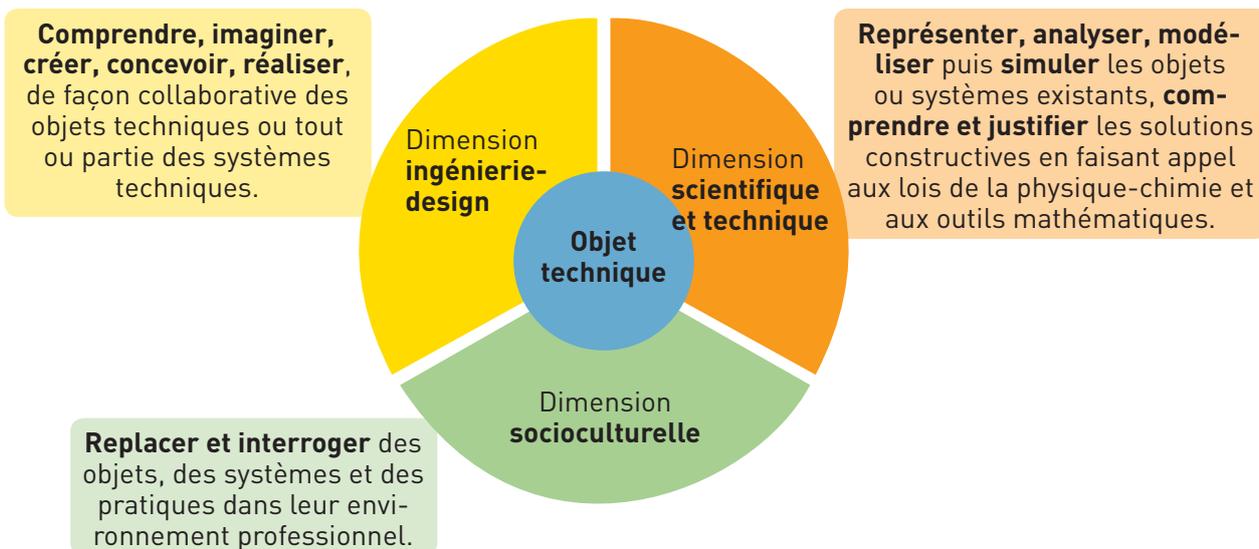
Au **cycle 4** (cycle des approfondissements : classes de 5^e, de 4^e et de 3^e), l'enseignement de la technologie vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés.

La technologie permet aux êtres humains de créer des objets, des systèmes techniques pour répondre à leurs besoins. L'enseignement de la technologie au cours de la scolarité obligatoire a pour finalité de donner à tous les élèves des clés pour comprendre l'environnement pluri-technologique contemporain et des compétences pour agir.

Discipline d'enseignement général, elle participe à la réussite personnelle de tous les élèves grâce aux activités d'investigation, de conception, d'utilisation de modèles, de représentations du réel, de réalisations et aux démarches favorisant leur implication dans des projets collectifs et collaboratifs. Par ses analyses distanciées et critiques, visant à saisir l'alliance entre technologie, science et société, elle participe à la formation du citoyen et à la construction de son projet d'orientation.

Le référentiel de formation de la classe de 3^e PEP se développe selon trois dimensions :

- une **dimension d'ingénierie-design** pour comprendre, imaginer et réaliser de façon collaborative des objets techniques ou tout ou partie de systèmes techniques ;
- une **dimension socio-culturelle** qui permet de replacer et d'interroger des objets, des systèmes et des pratiques dans leur environnement professionnel ;
- une **dimension scientifique et technique** qui fait appel aux lois de la physique-chimie et aux outils mathématiques pour appréhender le fonctionnement, le comportement des objets ou systèmes techniques existants.



Ces dimensions seront privilégiées en tant que points d'entrée dans le programme de technologie. Elles seront abordées en lien étroit avec les **environnements pluri-technologiques**, les objets et systèmes techniques, ceux observés ou mobilisés **au travers des activités initiées dans le cadre de l'enseignement de complément de découverte professionnelle et des différents parcours.**

La démarche de projet collaboratif est à privilégier, elle permet la création d'objets techniques ou tout ou partie de systèmes techniques à partir d'enjeux, de besoins et problèmes identifiés, de cahiers des charges exprimés, de conditions et de contraintes connues.

Synoptique des principales caractéristiques des démarches

	Démarche d'investigation	Démarche de résolution de problèmes techniques	Démarche de projet
Objectif de la démarche	Découvrir et comprendre	Agir	Décider et agir
Activité dans la démarche	Analyser et chercher	Résoudre	Concevoir, développer et agir
Support au point de départ de la démarche	Système abouti 	Système perfectible 	Cahier des charges 

L'enseignement de technologie s'intéresse à des objets, des systèmes techniques ancrés dans leur réalité quotidienne, sociale, rencontrés dans le cadre des activités de découverte professionnelle. Les objets, systèmes et services techniques étudiés sont issus de domaines variés tels que "moyens de transport", "habitat et ouvrages", "confort et domotique", "sports et loisirs"...

Abordées conjointement et de façon convergente, ces dimensions participent, pour les élèves, à la compréhension de l'environnement pluri-technologique qu'ils côtoient au quotidien ou dans le cadre des activités de découverte professionnelle.

Le référentiel de formation est composé de quatre thématiques :

- design, innovation et créativité ;
- les objets techniques, les services et les changements induits dans la société ;
- la modélisation et la simulation des objets et systèmes techniques ;
- l'informatique et la programmation.

L'enseignement d'informatique est dispensé à la fois dans le cadre des mathématiques et de la technologie. Celui-ci n'a pas pour objectif de former des élèves experts, mais de leur apporter des clés de décryptage d'un monde en évolution constante où le numérique a aussi des effets sur les métiers, les techniques, les organisations, les services techniques. Il permet d'acquérir des méthodes qui construisent la pensée algorithmique et développe des compétences dans la représentation de l'information et de son traitement, la résolution de problèmes et le contrôle des résultats.

L'enseignement d'informatique est également l'occasion de mettre en place des modalités d'enseignement fondées sur une pédagogie de projet, active et collaborative. Pour donner du sens aux apprentissages et valoriser le travail des élèves, cet enseignement doit se traduire par la réalisation de productions collectives (programmes, applications, animations, sites...) dans le cadre d'activités de création numérique, en lien avec les activités et champs professionnels découverts, au cours desquelles les élèves développent leur autonomie, mais aussi le sens du travail collaboratif.

L'enseignement de la technologie et les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

L'enseignement de la technologie est à l'intersection des thématiques des EPI qui peuvent être travaillées avec plusieurs autres disciplines. Il peut être également porteur de développement de compétences d'un ou de plusieurs des 4 parcours éducatifs.

Quelques repères pour la mise en œuvre de l'enseignement de la technologie

L'enseignement de la technologie peut être assuré par un professeur d'une des spécialités de l'enseignement professionnel, de construction ou de sciences physiques (cf. chapitre – L'organisation des enseignements). Cet enseignement ne doit pas être isolé et il sera associé obligatoirement à la découverte professionnelle.

Les enseignants d'économie et gestion peuvent contribuer à développer la dimension socio-culturelle de l'enseignement de la technologie. Ils ont compétence pour éclairer les représentations des élèves et conduire des analyses distanciées et critiques sur les enjeux économiques, budgétaires, juridiques ou sociétaux relatifs au projet travaillé.

Cette orientation pédagogique nécessite une progression pédagogique annuelle commune formalisée ce qui induit un travail d'équipe préalable de préparation et une organisation adaptée à la démarche de projet.

Cet enseignement spécifique est intégré au volume horaire du pôle "sciences et technologie" de 4,5 heures, mais aussi dans les six heures de découverte professionnelle. La répartition peut être hebdomadaire (1,5 heures + 6 heures) ou globalisée en fonction de l'ampleur des projets et de l'intérêt des disciplines mathématiques-physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie assimilées. Pour chacune des disciplines, les élèves doivent avoir bénéficié de la dotation des heures annuelles allouée.

POINTS DE VIGILANCE

Il est fortement conseillé de limiter les intervenants et de positionner un nombre restreint de professeurs référents pour la prise en charge de ces classes.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'enseignement de la technologie permettront des réalisations concrètes de produits, de biens et de services.

Les plateaux techniques des spécialités des lycées professionnels, des espaces technologiques par définition, que les élèves pratiquent lors des activités de découverte professionnelle serviront de point de départ et de support aux activités de technologie. Ils seront complétés par des espaces de formation dédiés à la technologie, conformément au référentiel, définis selon ce qui avait été proposé pour l'enseignement des sciences et de la technologie au collège. Ils seront dotés de quelques équipements spécifiques.

À partir de la session 2017, la technologie est plus impliquée dans le DNB dans la mesure où elle intervient dans l'épreuve écrite physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie. Comme les élèves pourront présenter, à l'oral, les travaux effectués lors d'un EPI, la technologie est aussi sollicitée. Cette reconnaissance de la place de l'enseignement de la technologie dans le pôle scientifique impose de nouvelles exigences. Les enseignants qui dispensent la technologie seront, notamment, attentifs au fait qu'être évalué sur des épreuves ponctuelles ne s'improvise pas. Les élèves devront donc y être préparés.

L'élaboration de la progression pédagogique doit prendre en compte cette nouvelle forme du DNB. Les professeurs doivent prévoir des évaluations qui permettent de vérifier que les compétences et les connaissances associées déclinées dans le programme sont acquises et qu'elles seront restituées dans le cadre du DNB.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – Note de service n° 2016-156 du 12 octobre 2016 – Diplôme national du brevet - Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers : prise en compte des spécificités du parcours des élèves de cycle 4 se présentant à la série professionnelle – Bulletin officiel n° 37 du 13 octobre 2016.
- Éduscol
 - Guide pédagogique et didactique d'accompagnement du nouveau programme de technologie.
 - La technologie au collège - Tableau de progression au cycle 4.
 - Guide d'équipement pour l'enseignement de la technologie au collège.

La pédagogie de démarche de projet

La démarche de projet concerne les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), mais pas seulement. Elle doit être mise en œuvre dans d'autres contextes. Elle concerne tous les enseignements. C'est une approche pédagogique active (on apprend par et dans l'action) avec pour objectifs principaux de :

- motiver les élèves rendus plus acteurs dès lors qu'ils sont plus impliqués dans la planification et la réalisation des activités,
- développer des compétences disciplinaires et transversales par la coopération, l'esprit d'équipe avec des marges d'autonomie maîtrisées pour les élèves,
- donner du sens aux apprentissages par la mobilisation de contenus disciplinaires et par la découverte de nouvelles ressources pour répondre à un besoin concret.

Quelques points de repère pour la mise en œuvre

- **Formaliser le projet en équipe sous la coordination d'un professeur pilote**

Le projet s'inscrit dans l'environnement du lycée, des champs professionnels présents, des centres d'intérêt des élèves, de l'opportunité (ou pas) de participer à une manifestation extérieure... Quelle que soit sa nature, il fait l'objet d'une formalisation qui prend en compte les acteurs et partenaires du projet, le calendrier, les moyens mobilisés, les objectifs pédagogiques...

Le travail d'équipe est primordial.

- **Se poser quelques questions pour bien démarrer**

La problématique au départ du projet (question, objectif, situation-problème...) suscite-elle l'intérêt et la curiosité des élèves ?

Le projet comporte-t-il un objet final qui fait l'objet d'une communication ?

Le projet permet-il des apprentissages signifiants en lien avec la réalité ?

Le projet donne-t-il lieu à un recueil de données ?

Le projet laisse-t-il place à l'initiative et à la créativité des élèves ?

Le projet implique-t-il des choix et laisse-t-il place à l'erreur ?

Le projet favorise-t-il l'intégration de plus d'une discipline ?

Le projet favorise-t-il le développement de résolutions de problème et la démarche d'investigation ?

Le projet mobilise-t-il des connaissances nouvelles et des compétences suffisantes de différentes disciplines ?

Le projet aboutit-il à une réalisation concrète d'un produit, d'un bien, d'un service par des activités individuelles et collaboratives ?

- **Mettre les élèves en activité**

Veiller à ce que l'action de l'élève ne se limite pas à des tâches d'exécution mais le situe comme acteur et auteur du projet (étude du contexte, recherche de données, recherche de méthodes, essais, expérimentations...). De plus, tous les élèves n'ont pas obligation de faire les mêmes activités ni à s'engager dans les mêmes démarches de résolution. La classe devient un lieu de recherche, d'expérimentation et de coopération propice aux apprentissages pour le bénéfice des élèves.

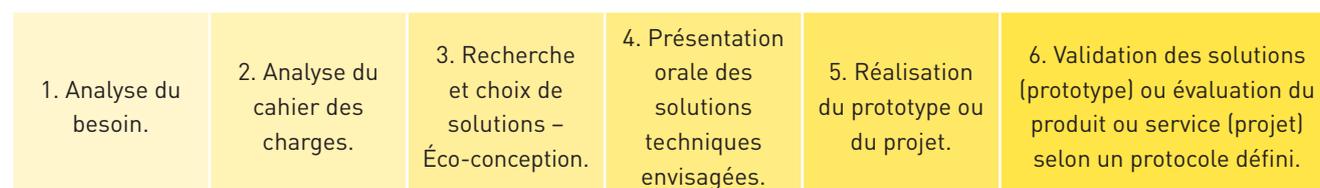
- **Planifier les différentes étapes du projet et les moments d'évaluation**

Prévoir des temps de régulation et de revue de projet, où les élèves sont amenés à faire le point sur son avancement, à revenir sur ce qu'ils ont fait dans une logique d'évaluation formative et d'auto-évaluation.

Dans le cadre d'un projet pluri-technologique

La démarche de projet pluri-technologique comprend plusieurs étapes. Elle commence par l'étude et l'analyse des besoins et se termine avec une réalisation et une évaluation finale (la commercialisation du produit ou la réalisation du service). Les élèves peuvent mener tout ou partie des différentes étapes dans un cadre d'un travail collaboratif.

Exemple du déroulement d'un projet pluri-technologique...



RESSOURCES

Sites et liens :

- *Apprendre à l'école à travers des projets : pourquoi ? Comment ?*, Philippe Perrenoud.
- Éduscol - *L'apprentissage par projet*.
- Institut Français de l'Éducation – IFE - *Des projets pour mieux apprendre ?*
- Travaux et outils proposés par un groupe de travail québécois 1 – *Pédagogie du projet*.
- Académie de Versailles - *Pédagogie de projet*.

Les enseignements complémentaires

L'accompagnement personnalisé (AP)

L'accompagnement personnalisé - AP - concerne tous les élèves de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel, les plus fragiles comme les plus performants avec un même nombre d'heures pour tous les élèves d'un même niveau de classe. L'AP s'appuie sur la discipline de l'enseignant. Il s'agit d'un temps spécifique, mais inclus dans les disciplines.

L'AP vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser. Il a comme objectif de permettre à chacun d'entre eux :

- de développer les compétences qui lui sont indispensables pour mettre en œuvre tous les autres apprentissages,
- de trouver les moyens de résoudre par lui-même ses difficultés et donc de développer l'autonomie dont il a besoin pour exploiter pleinement son potentiel.

Une analyse des acquis et des besoins permet d'organiser ces temps d'accompagnement.

Personnaliser l'enseignement

L'accompagnement personnalisé est une modalité d'enseignement intégrée aux enseignements disciplinaires. C'est un temps privilégié pour personnaliser les apprentissages des élèves afin de tenir compte des rythmes d'acquisition différents qui sont les leurs, des formes différentes de leur intelligence, de l'acquisition progressive de leurs compétences.

Les élèves sont donc mis en situation d'apprentissage sur des activités disciplinaires qui les conduisent prioritairement à agir en interaction avec d'autres personnes (adulte ou pair), à identifier leurs points forts et les axes de progrès qui leur sont accessibles.

Activités des élèves en AP

Les activités conduites en AP ont pour objectifs de :

- favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail, compétences du domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle ;
- renforcer la culture générale en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des exposés, des interventions, des partages d'expériences ou encore en favorisant le développement de talents particuliers.

Toutes les disciplines ont vocation à contribuer à un projet d'accompagnement personnalisé.

Ce temps d'enseignement gagne à prendre des formes très diverses : travail par petits groupes dans une classe entière, travail en groupes à effectifs réduits, co-intervention d'enseignants, coopération en pairs, travail conduit dans le cadre d'une autonomie accompagnée...

Projet pédagogique commun de l'équipe de professeurs

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé des élèves d'une classe ou d'un niveau nécessite de s'inscrire dans un projet de l'équipe pédagogique, projet qui va déboucher sur une organisation collective du temps.

Besoins prioritaires	Articulation avec les programmes disciplinaires	Organisation pédagogique
<p>Quelles compétences à travailler ?</p> <p>Quelles(s) évaluation(s) diagnostique(s) ?</p> <p>Quelle(s) différenciation(s) envisageable(s) ?</p>	<p>Quelles disciplines impliquées ?</p> <p>Quelles activités et quels scénarios pédagogiques envisageables ?</p>	<p>Quel horaire ? Quelle répartition disciplinaire ?</p> <p>Répartition sur l'année, le trimestre, la semaine...</p> <p>Co-intervention, alignement des groupes...</p>

Il s'agit de définir la (ou les) compétence(s) abordée(s) par plusieurs points de vue sur une période donnée, compétence(s) que chacune des disciplines impliquées s'engage à consolider ou à approfondir de façon prioritaire.

La fiche AP proposée en ressource peut aider à formaliser un projet d'équipe qui respecte chaque enseignement disciplinaire.

Organisation temporelle de l'AP

En classes de quatrième et troisième, quelles que soient les compétences travaillées au cours du cycle 3 ou cycle 4, la répartition de la quotité horaire entre accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires peut varier en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Chaque élève bénéficie chaque année de ces deux formes d'enseignements complémentaires.

Communication des projets AP aux élèves et aux familles

Rendre explicite cette modalité particulière d'enseignement induit une présentation préalable des enjeux et des organisations retenues pour l'AP aux élèves et à leur famille. Par ailleurs, une rubrique y est dédiée dans les bilans périodiques du livret scolaire unique (LSU) afin de communiquer aux familles les compétences travaillées et l'implication de l'élève.

POINTS DE VIGILANCE

L'AP concerne toutes les disciplines et prend des formes variées. Cet enseignement ne doit pas se transformer uniquement en soutien disciplinaire. Il s'adresse à tous les élèves. Il doit faire l'objet d'une formalisation.

Il contribue à identifier puis travailler des compétences communes aux disciplines.

Il ne constitue pas un dispositif à part déconnecté des disciplines.

Il est nécessaire de communiquer avec les élèves et les familles par une formalisation (Que travaille-t-on en AP ? Quels liens avec les disciplines ? Qu'évalue-t-on ? Comment l'évalue-t-on ?...).

Pour le suivi des élèves, on s'efforcera de construire des critères d'évaluation explicites et explicités, de communiquer sur les réussites et les points de progrès des élèves.

RESSOURCES

Sites et liens :

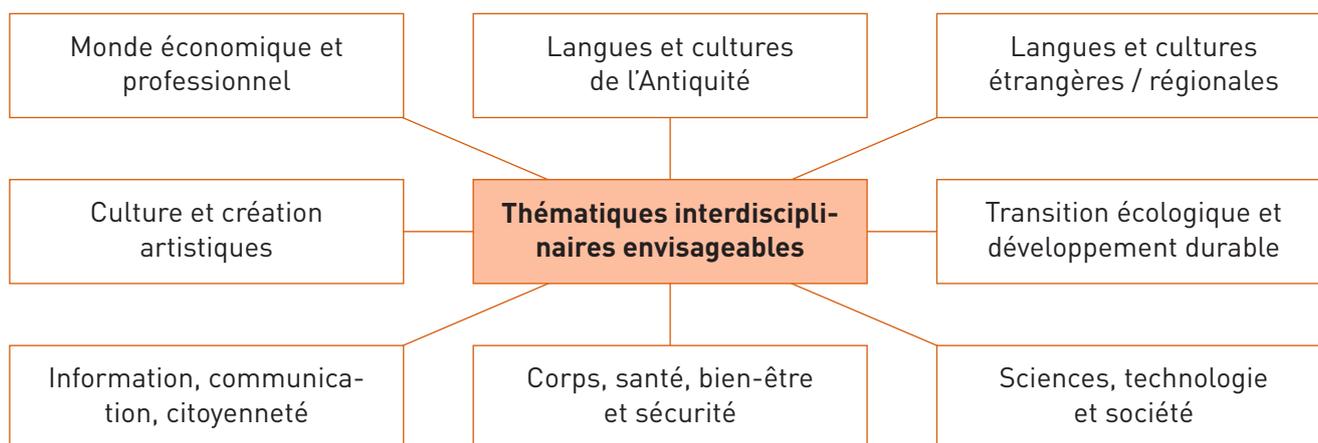
- Éduscol – [Accompagnement personnalisé](#).
- Académie de Nantes – [Accompagnement personnalisé](#).
 - Réflexion sur l'accompagnement personnalisé au collège.
 - Sur quels objets faire porter la différenciation ?
 - Fiche d'aide pour recenser les besoins des élèves et envisager les actions.
 - Construire un projet d'équipe en AP.
 - Fiche destinée à faciliter une organisation calendaire au cycle 3.
 - Exemple de communication pour un AP aux familles.

L'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires - EPI - permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. L'EPI est un enseignement complémentaire, encadré par au moins deux professeurs de disciplines différentes. Toutes les disciplines, comme les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, contribuent aux EPI.

Le choix des thèmes des EPI, adaptés au projet d'établissement, est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques.

Exemples de thématiques EPI (liste non exhaustive)



Activités des élèves dans un EPI

Un EPI traite les contenus de différents programmes disciplinaires, en déclinant les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un EPI permet de répondre aux besoins des élèves et de construire collectivement, en équipe pédagogique, les attendus de fin de cycle 4. L'EPI est un temps privilégié pour travailler les compétences liées à l'oral, le travail en équipe et la conduite de projet. La mise en œuvre partagée d'un EPI contribue ainsi à la construction des parcours des élèves. L'EPI inclut l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères.

De l'intuition pédagogique à l'intention organisationnelle : le projet

Un EPI nécessite de s'engager dans un projet pédagogique qui va déboucher sur une organisation collective du temps et des moyens.

Contenus du projet	Mise en œuvre pédagogique	Organisation pédagogique
Quel thème ? Quelle problématique ? Quelles compétences à travailler ? Quelles étapes d'élaboration du projet ?	Quelles disciplines ? Quelles parties des programmes ? Quelle place dans la progression ? Quelles activités ? Quelle production ? Quelle modalité d'évaluation ?	Quel horaire ? Quelle répartition disciplinaire ? Répartition sur l'année, le trimestre, la semaine... Co-intervention, alignement des groupes...

La **fiche EPI** permet de définir une problématique commune illustrée de questionnements, que chacune des disciplines contributrices éclaire. Ce document est écrit en équipe. Il permet d'inscrire cet enseignement dans le cadre institutionnel et de formaliser un projet d'équipe sans formater l'enseignement disciplinaire. Il s'agit de construire un enseignement repéré, lisible et reconnu, par tous.

Réalisation(s) concrète(s), individuelle(s) ou collective(s)

Les formes de réalisations concrètes attendues de la part des élèves sont libres. Explicitées en amont, elles peuvent être uniques ou multiples, individuelles ou collectives. Il convient de s'interroger mutuellement sur les attendus et les exigences, les contenus et la valorisation de ces réalisations : présentation orale, journal de bord, exposition, dispositif numérique abordant la question interdisciplinaire travaillée.

Organisation temporelle des EPI

Différents EPI sont mis en œuvre, en fonction du choix de l'établissement.

Communication sur les EPI aux élèves et aux familles

Il s'agit de présenter aux élèves et aux familles les enjeux et les organisations dédiées aux EPI. La communication vers les familles doit qualifier l'interdisciplinarité non pas comme "du moins de disciplines" mais comme "du mieux de disciplines".

Suivi de la démarche des élèves

L'évaluation des EPI n'est pas axée sur les réalisations concrètes attendues, mais bien sur la démarche des élèves et ce tout au long du projet. Des outils de suivi ou grilles d'auto-évaluation pour les élèves devront être créés afin que l'équipe pédagogique puisse disposer d'un regard précis sur les méthodes employées par chacun.

POINTS DE VIGILANCE

La thématique "monde économique et professionnel" étant le support de la découverte professionnelle, il est judicieux d'explorer d'autres thèmes.

L'EPI ne doit pas se limiter à la juxtaposition de contenus des disciplines sans réelle complémentarité.

L'équipe pédagogique devra effectuer un diagnostic des connaissances et compétences des élèves, ciblées par l'EPI, avant de l'engager.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Éduscol - [*Les enseignements pratiques interdisciplinaires.*](#)
- Académie de Nantes - [*Les enseignements pratiques interdisciplinaires.*](#)
 - Croisements possibles entre disciplines.
 - Fiche repérer les besoins, les actions.
 - Construire un projet en EPI.
 - Réalisations attendues.
 - Organisation, planification des contributions disciplinaires.
 - Exemples de communication aux familles.

La découverte professionnelle

En plus des enseignements communs (français, mathématiques, langues...) et des enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires), les élèves suivent un **enseignement de complément de découverte professionnelle de 6 heures** (volume annuel de 216 heures) leur permettant de découvrir différents métiers et voies de formation pour construire leur projet de poursuite d'études. La découverte professionnelle prendra appui sur le référentiel du **parcours Avenir** (cf. chapitre – Les parcours éducatifs).

La découverte professionnelle est destinée à faire appréhender concrètement par les élèves de troisième le monde professionnel, les métiers, les formations et les diplômes qui y mènent. Encadrés par une équipe

éducative pluridisciplinaire (enseignants, documentaliste, conseiller principal d'éducation, psychologue de l'Éducation nationale - orientation scolaire...) les élèves vont découvrir des métiers et différentes formes d'organisation du travail par la recherche et l'analyse de documents et de ressources, la rencontre avec des professionnels, l'observation du monde du travail.

Plusieurs champs professionnels seront abordés relevant de plusieurs secteurs professionnels différents, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites d'information, de séquences d'observation, voire de stages d'initiation réalisés en entreprise, administration ou association.

La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation.

La découverte professionnelle contribue efficacement au positionnement dans leur contexte des connaissances relatives aux produits, processus et protocoles et à la mise en relation des connaissances technologiques avec les métiers.

Quelques points de repère pour la mise en œuvre

La découverte professionnelle s'articule autour des objectifs suivants :

- découvrir les métiers : le quotidien d'un menuisier, d'un électricien, d'un pilote de ligne de production, d'un technicien, d'un vendeur, d'un pâtissier, d'un serveur de restaurant, d'une aide-soignante, d'une infirmière...
- découvrir les milieux professionnels : comment s'organise le travail dans une entreprise, grande ou petite, dans une administration, dans une maison de retraite, dans un laboratoire...
- découvrir les formations : connaître les principaux diplômes (CAP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, brevet professionnel, mention complémentaire, BTS...),
- découvrir comment et où il est possible de préparer des diplômes (formation initiale sous statut scolaire ou apprentissage, formation continue), où se renseigner (CIO, Onisep...).

Les activités pédagogiques, qui en découlent, pourront porter sur différents axes :

- recherche et analyse de documents et de ressources,
- exploitation d'un centre documentaire (consultation de fiches formations/métiers, visites de sites dédiés à l'orientation et à la formation)...
- exploitation de documents d'entreprises,
- constitution de dossiers de synthèse à partir des informations collectées,
- interviews de professionnels qui expliquent leur métier, ou d'élèves et d'étudiants qui commentent leur parcours,
- visites ou stages dans des sections professionnelles dans des établissements de formation (lycées, CFA),
- visites, séquences d'observation ou stages dans les entreprises, les administrations (publiques, hospitalières...), les ateliers, les laboratoires,
- préparation d'un questionnaire, d'une enquête, d'un entretien,
- réalisation de reportages sur les métiers,
- présentation des recherches, des choix de stages, des observations ou de visites en entreprise, de reportages,
- rédaction et présentation d'un rapport de stage...

Les stages en entreprise

Les 216 heures annualisées de séquences de découverte professionnelle, comportent des séances de découverte des parcours et des formations et des périodes en milieu professionnel (visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).

Les objectifs de ces stages en milieu professionnel proposés aux élèves contribuent :

- à la découverte des organisations, des activités professionnelles et des métiers, et par voie de conséquence à l'élaboration du projet personnel d'orientation du jeune,
- à l'acquisition d'attitudes sociales et professionnelles (règles de la vie collective, codes de conduite, travail en équipe, respect des règles de sécurité...),
- au développement de l'autonomie.

Les **stages d'initiation**, proposés aux élèves de quatorze ans au moins, ont principalement pour objectif la découverte de milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes et de définir un projet d'orientation ultérieur.

Le temps total passé en entreprise peut s'organiser sur une durée de **deux à trois semaines maximum**. La troisième sera plus particulièrement exploitée pour affiner le projet d'orientation. Les lieux de stage sont choisis en cohérence avec le projet pédagogique de la classe et les centres d'intérêt de l'élève. L'accueil des élèves en milieu professionnel est formalisé par une convention réglementaire.

Un document de liaison précisant les objectifs, les modalités de suivi de l'évaluation de chaque période sera établi. Celui-ci identifiera les compétences travaillées contribuant à l'évaluation des huit composantes du socle commun et le parcours de l'élève pendant cette période en entreprise, lui conférant ainsi une dimension pédagogique.

En vue de l'évaluation réalisée à l'issue des stages, l'élève peut exposer les démarches qu'il a effectuées pour rechercher un lieu de stage, présenter un bref descriptif d'une activité, confirmer son projet d'orientation dans le champ professionnel ou dans un autre domaine, montrer qu'il sait se situer fonctionnellement au sein de l'entreprise.

Le rôle de l'équipe pédagogique dans les modalités d'organisation des stages est fondamental pour :

- accompagner l'élève dans la recherche du lieu de stage,
- sécuriser l'élève avant son départ,
- préparer l'élève à observer le milieu professionnel,
- accompagner l'élève pendant la période de stage dans le cadre de visites,
- opérer une exploitation pédagogique des stages lors du retour des élèves,
- évaluer les activités développées au cours des stages au regard des huit composantes du socle.

POINTS DE VIGILANCE

La rotation systématique de groupes d'élèves sur l'ensemble des plateaux techniques de l'établissement n'est pas nécessairement un gage de réussite pour développer les activités de découverte professionnelle.

L'enseignement de la technologie sera mis à profit pour découvrir différents métiers au travers de réalisations concrètes de produits, de biens et de services.

Les activités réalisées sur les plateaux techniques prennent davantage de sens lorsqu'elles revêtent une dimension pluridisciplinaire, notamment dans le cadre d'un EPI ou d'un projet pluri-technologique.

Au cours des parcours individuels des élèves, les tests, les entretiens, les bilans personnels réguliers réalisés avec le concours des psychologues de l'Éducation nationale (auparavant COP) permettront au tuteur ou au professeur référent d'identifier les points forts, les centres d'intérêt et les aspirations personnelles des élèves, de mettre en évidence les acquis sur lesquels il est possible de s'appuyer pour progresser et mettre en cohérence leur projet et les activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle.

L'application Folios sera exploitée afin de recenser les activités conduites dans le cadre de la découverte professionnelle et des parcours éducatifs.

RESSOURCES

Site et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – Textes de référence – Décret n° 2003-812 du 26 août 2013 et circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 - *Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans* – Bulletin officiel n° 34 du 18 septembre 2003.
- [Le tuto des stages](#) – Portail d'information sur les stages en entreprise.

Les parcours éducatifs

Quatre parcours éducatifs - parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé - complètent les programmes applicables au collège.

L'application Folios, support dynamique, a pour objectif de suivre les élèves, tout au long de leurs parcours, de la sixième à la terminale et de conforter les compétences acquises à l'école ou en dehors de l'école, et notamment leurs expériences et engagements.

Parcours citoyen

- connaître les valeurs de la République ;
- devenir des citoyens responsables et libres ;
- prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives (enrichissement progressif et continu).

Les parcours éducatifs

Parcours avenir

- comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle ;
- prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Parcours éducatif de santé

- faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
- généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques ;
- généraliser l'éducation à la sexualité ;
- généraliser la prévention des conduites addictives ;
- organiser la prévention des "jeux dangereux" et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être ;
- renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

RESSOURCES

- Éduscol - *Parcours éducatifs et Folios*.
- Académie de Nantes - *Parcours éducatifs*.

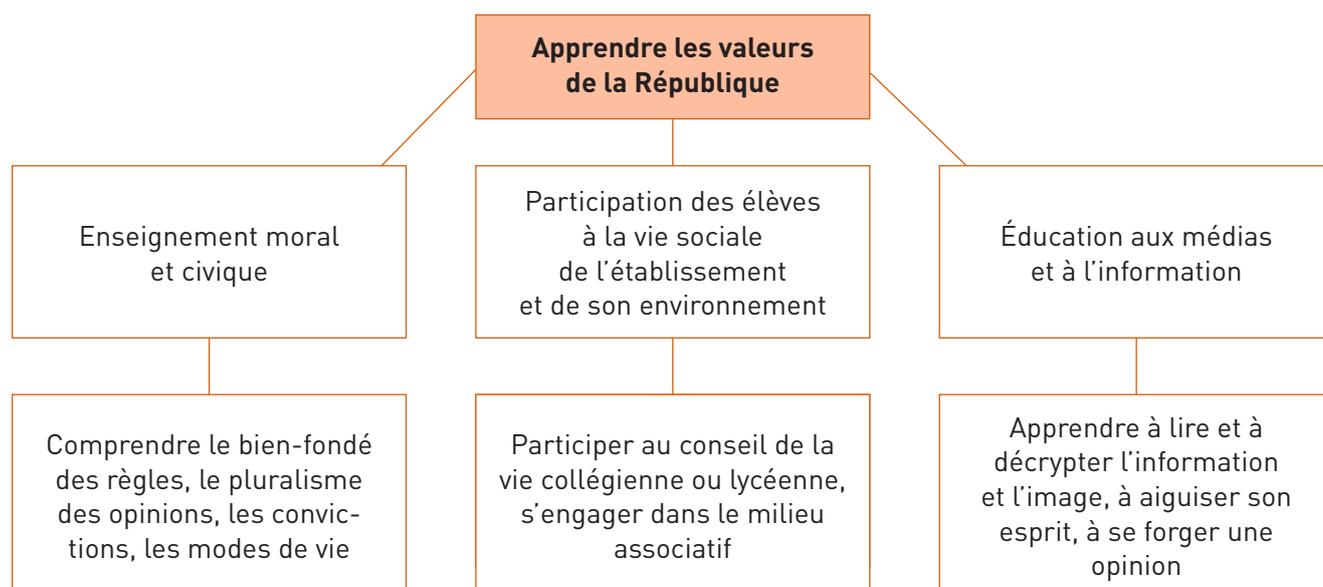
Parcours citoyen

Parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen se fonde sur l'enseignement moral et civique. Ce parcours intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Ces connaissances et compétences comprennent aussi l'éducation aux médias et à l'information, nécessaire pour développer une connaissance critique de l'information, décrypter l'image. Le parcours citoyen s'appuie également sur l'éducation à l'environnement et au développement durable et l'enseignement de défense qui a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

Le "parcours citoyen" a pour objectifs :

- faire connaître aux élèves les valeurs de la République,
- les amener à devenir des citoyens responsables et libres,
- contribuer au domaine 3 du socle commun, "la formation de la personne et du citoyen".

Tous les enseignements, y compris les stages en entreprises, contribuent à la mise en œuvre de ce parcours.



Quelques points de repère pour la mise en œuvre

Pour construire ce parcours avec chaque élève, l'enseignant pourra se poser les questions suivantes :

- Chaque élève est-il dans un engagement ?
- Chaque élève est-il interpellé sur ses valeurs ?
- Chaque élève est-il interpellé sur sa ou ses postures ou ses actes au regard des valeurs de la République ?
- Chaque élève est-il interpellé sur son ou ses discours au regard des valeurs de la République ?
- Chaque élève peut-il identifier une situation qui prenne sens pour lui autour du concept de parcours ?

POINTS DE VIGILANCE

L'enseignement moral et civique (EMC) suppose la mise en œuvre de travaux en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires. Cet enseignement fait l'objet d'une évaluation de connaissances et de compétences comme toute discipline et n'évalue pas le comportement des élèves. L'approche théorique avec des présentations de type instruction civique en amont d'un projet de parcours citoyen est vraisemblablement à proscrire.

La formation des élèves ne se réduit pas à l'enseignement de l'EMC mais concerne tous les personnels de l'établissement et tous les enseignements quels qu'ils soient (disciplinaires, EPI, AP...). Chaque enseignant dans son contexte disciplinaire est amené à intégrer cette dimension citoyenne.

Le projet de parcours citoyen doit être intégré également dans le volet éducatif du projet d'établissement avec une place importante de la vie scolaire.

Il convient de conjuguer ambition de fond et modestie de forme dans une démarche progressive.

Le parcours citoyen n'a de sens que s'il se traduit par :

- une collaboration et coopération entre élèves et élèves et enseignants et autres acteurs adultes,
- une confrontation des "points de vue" qui construit la compréhension et l'acceptation des valeurs de la République,
- une auto-évaluation par chaque élève et/ou une appréciation par l'équipe pédagogique pour mesurer la "plus-value" apportée par un projet de parcours citoyen.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Site du gouvernement et lien – [Le parcours citoyen](#).

- Éducation nationale – Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 – *Le parcours citoyen de l'élève* – Bulletin officiel n° 25 du 23 juin 2016.
- Éduscol – *Le parcours citoyen de l'élève*.
- ESENE SR – *Transmettre les valeurs de la République : la fraternité – Comment éduquer à la fraternité dans la classe et dans l'établissement ?*
- Canopé – *Les valeurs de la République*.

Parcours Avenir

Le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de la classe de 6^e à la classe de terminale de :

- comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations,
- développer son sens de l'engagement et de l'initiative,
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le parcours Avenir vise à doter chaque élève de la compétence à s'orienter et à développer chez lui l'esprit d'initiative afin qu'il se responsabilise et puisse faire des choix en toute connaissance de cause pour son parcours de formation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle.

Il permet à chacun de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance des professions, des métiers, du marché du travail, du rôle et du fonctionnement des entreprises, des relations sociales ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Dans le cadre du suivi du parcours, une vigilance doit être exercée pour lutter contre les stéréotypes et les représentations liées aux métiers.

Le parcours Avenir s'appuie sur toutes les disciplines et doit permettre à différents enseignements de s'articuler autour de projets faisant intervenir des personnels extérieurs et des acteurs de la société civile. Chaque discipline dans le cadre de ses contenus spécifiques et en lien avec les autres disciplines concourt à la réalisation et la réussite du parcours en lien avec le socle. Des situations d'apprentissage actives seront proposées. Il doit être également l'occasion de multiplier les rencontres et les stages de découverte. Les élèves acquièrent des compétences et des connaissances issues des cinq domaines du socle de connaissances, de compétences et de culture.

Les stages en classe de 3^e revêtent un caractère important dans le processus du parcours d'orientation. Avant le départ, les élèves doivent être préparés rigoureusement. Dès le retour au collège, leurs observations recueillies en entreprise seront exploitées individuellement et collectivement (cf. chapitre – La découverte professionnelle).

Le parcours Avenir s'inscrit dans le processus de l'orientation au collège et plus particulièrement tout au long de la classe de troisième où l'objectif est d'aider l'élève à préciser son projet personnel. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation : entretien d'orientation personnalisé, choix d'orientation, décision d'orientation et d'affectation dans un établissement scolaire.

Quelques points de repère pour la mise en œuvre

La mise en œuvre du parcours Avenir peut s'effectuer sur la base des quelques actions énumérées ci-dessous :

- Information sur le monde économique (les entreprises, les acteurs publics, les acteurs associatifs...), sur le marché de l'emploi...
- Découverte des métiers et des secteurs professionnels, puis des parcours scolaires associés.
- Activités pédagogiques périscolaires : visite de salons, création de mini-entreprises, concours de jeunes inventeurs...
- Projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur les métiers...).
- Construction de l'orientation scolaire et du projet professionnel de l'élève.
- Semaine école-entreprise, semaine de l'industrie...
- Découvertes d'univers professionnels : stages en entreprise ou dans d'autres organisations (associations, administrations...), classes en entreprise, visite d'entreprises et de sites de production...

- Accueil et témoignages d'acteurs économiques et professionnels (entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, associatifs...).
- Développement de ressources pédagogiques.

L'ensemble des actions engagées par le jeune doit pouvoir être conservé tout au long de son parcours. Folios - porte documents en ligne - lui permettra de capitaliser et de valoriser les expériences et ses compétences scolaires et extrascolaires.

L'organisation du parcours Avenir nécessite de la part de l'équipe pédagogique une réelle réflexion pour qu'une stratégie pertinente (planification, actions à développer, rôle des stages...) soit mise en place au sein de l'établissement.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – Arrêté du 1^{er} juillet 2015 - *Parcours Avenir* – Bulletin officiel n° 28 du 9 juillet 2015.
Relation école-entreprise (CNEE) - Ressources
- Éduscol
 - Le parcours Avenir
 - Référentiel parcours Avenir
 - Mathématiques, Monde Économique et Professionnel et parcours Avenir
 - Grille de positionnement du parcours avenir dans l'établissement
- Académie de Nantes
 - Orientation et insertion
 - Dossier "Dossier du professeur", réalisé par le Service Académique d'Information et d'Orientation :
Fiche 3 : Le professeur dans son établissement
Fiche 13 : Accompagner la difficulté scolaire
- ONISEP
 - Mon orientation augmentée (MOA)
 - Ressources orientation et discipline
 - Guide pratique parcours avenir

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture fait largement écho à la dimension du parcours d'éducation artistique et culturelle.

La circulaire N° 2013-073 du 03-05-2013 présente les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Il est accompli par chaque élève, se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est à la fois une éducation à l'art qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique et une éducation par l'art qui permet une formation de la personne et du citoyen. L'EAC prend appui sur trois piliers : fréquenter (rencontres multiples avec des œuvres, des artistes, des métiers...), pratiquer (pratiques individuelles et collectives dans des domaines artistiques diversifiés), s'approprier (appropriation de repères culturels).

Le parcours conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Durant ce parcours, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales. Le parcours se fonde sur les enseignements, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts, propices à la construction de projets partenariaux. Il a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. Chaque élève doit pouvoir conserver la mémoire de son parcours pour qu'il se l'approprie pleinement.

Les actions auxquelles l'élève a participé, notamment celles menées dans le cadre défini par le projet d'école ou d'établissement, pourront être recensées dans un document individuel sous forme papier ou sous forme numérique (Folios).

Quelques points de repère pour la mise en œuvre

Les projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine pourront prendre appui sur les projets techniques planifiés sur le cursus. La démarche de projet déjà initiée est particulièrement appropriée aux objectifs de l'EAC.

Ainsi, dans le cadre des projets mis en place en classe de troisième, les professeurs peuvent faire un repérage des actions, visites, activités, rencontres, qui contribuent à l'alimentation du PEAC des élèves et aussi au développement et à l'évaluation des compétences du socle commun. L'ensemble des actions réalisées dans le cadre scolaire et en dehors de ce cadre peuvent être repérées dans un document individuel, tel un portfolio, dont pourra disposer l'élève à l'issue de sa formation. Ce portefeuille n'est pas un outil d'évaluation mais de valorisation du parcours accompli.

Exemple :

Dans le cadre d'un projet, la découverte d'une entreprise dans un secteur géographique urbain pourra s'accompagner d'une sortie au théâtre ou de la visite d'une exposition artistique (tableaux, sculptures, photos...). Le choix du spectacle se faisant très tôt, il est tout à fait possible que les enseignants de toutes les disciplines intègrent dans leurs enseignements des travaux liés à cette sortie.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – [Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 - Actions éducatives - Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#) – Bulletin officiel n° 19 du 9 mai 2013 – [Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 - Éducation artistique et culturelle](#) - Bulletin officiel n° 24 du 6 juillet 2017
- Éduscol
 - [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#)
 - [Référentiel Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)
 - [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)
- Culture - [Histoire des arts](#)
- [Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle](#)
- Académie de Nantes - [Histoire des arts](#) - [Arteduc](#)



Un [guide pratique](#) pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle a été également élaboré. Il s'adresse aux acteurs de l'éducation artistique et culturelle : équipes pédagogiques et éducatives, chefs d'établissement, équipes des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), coordonnateurs éducation artistique et culturelle, corps d'inspection, partenaires culturels. Il traite des thématiques suivantes :

- construire le parcours d'éducation artistique et culturelle : les principes,
- mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle,
- suivre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Parcours éducatif de santé

La santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes :

- un **axe d'éducation à la santé** qui décrit les compétences à acquérir aux différentes étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé ;
- un **axe de prévention** qui présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales : conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple ;
- un **axe de protection de la santé** dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être : actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être, démarche centrée sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire...

Au sein des établissements scolaires, l'ensemble de ces actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé. Ce parcours vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Les professeurs de lycée professionnel intervenant en troisième PEP jouent un rôle dans la mise en œuvre de ce parcours en menant des actions de formation :

- à la prévention des risques liés à l'activité physique (initiation au PRAP),
- au secourisme - sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS), prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), voire SST,
- à la prévention des risques dans l'ensemble des activités conduites, la santé et la sécurité au travail étant des points du référentiel de technologie.

Les professeurs de Biotechnologies Santé Environnement sont nécessairement impliqués dans le parcours éducatif de santé, compte-tenu de la nature des enseignements dispensés, aussi bien en découverte professionnelle qu'en sciences de la vie et de la Terre.

RESSOURCES

Sites et liens :

- Ministère de l'Éducation nationale – Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 - Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves – Bulletin officiel n°5 du 4 février 2016.
- Éduscol - Le parcours éducatif de santé.
- Université de Clermont-Ferrand - Le parcours éducatif de santé pour tous.
- Guide – Mise en œuvre du parcours éducatif de santé.



Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs composant les équipes éducatives des établissements d'enseignement scolaire : personnel de direction, professeur du premier et second degré, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation, adjoint-gestionnaire, infirmier, médecin, assistant social.

POINTS DE VIGILANCE

Les parcours ne sont pas des dispositifs supplémentaires, ils se nourrissent des enseignements et des actions éducatives mises en œuvre par les acteurs de l'établissement. Ils prennent appui sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur les programmes scolaires.

L'établissement devra faire en sorte que suffisamment d'actions couvrent les quatre parcours afin que chaque jeune, individuellement, puisse construire ses parcours.

Les équipes pédagogiques mobiliseront les élèves afin qu'ils renseignent Folios sur le suivi des quatre parcours.

L'évaluation et le suivi des acquis et des compétences

“Évaluer est un geste professionnel des enseignants qui doit avant tout être compris des élèves. Mais dans la majorité des cas, les évaluations sont aussi le premier point d'entrée des parents dans la scolarité de leurs enfants. À ce titre, elles peuvent être sources d'incompréhensions”. (Rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves).

Depuis la rentrée 2016, le livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire permet de rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée “livret scolaire unique du CP à la troisième” (LSU).

Le LSU ne se substitue pas aux pratiques d'évaluation des professeurs. Le LSU permet de synthétiser l'ensemble des indicateurs à un moment donné. Il invite les équipes à travailler ensemble sur la démarche d'évaluation. Cette démarche d'évaluation a en premier lieu pour but de faire progresser les élèves et non pas de s'accorder pour remplir aisément le LSU.

D'après les principes d'action pour évaluer les acquis des élèves (Éduscol, extrait Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves - 25 juillet 2016)

L'évaluation des acquis des élèves doit partir du quotidien de la classe pour observer et évaluer les progrès des élèves tout en fixant des situations d'évaluation à certains moments précis et en gardant toujours la perspective d'une évaluation constructive.

- **Observer pour évaluer** : Dans le quotidien de la classe, l'enseignant prélève des informations, des indices significatifs des progrès et des acquis attendus des élèves.
- **Des situations d'évaluation à certains moments** : Des temps d'évaluation spécifiques n'intervenant qu'après un temps d'apprentissage suffisant pour effectuer des observations ciblées.
- **Une évaluation constructive, qui régule les enseignements pour aider à progresser** :
 - en donnant de la valeur aux productions des élèves en situation d'apprentissage, en se rapportant à des critères partagés par des professionnels qui concourent au même objectif,
 - en contribuant à l'information de l'élève et de sa famille sur les progrès réalisés durant son parcours d'apprentissage. Conduite avec rigueur et bienveillance, l'évaluation souligne les réussites, les progrès, petits ou grands, que l'élève a accomplis : les lui signifier explicitement.

À terme, pour tout élève de 3^e PEP, l'équipe disposera :

- des bilans de fin des cycles précédents : les bilans de fin de cycle comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes suivantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : les 4 objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine, les 4 autres domaines.
- des bilans périodiques de 5^e et 4^e : les bilans périodiques portent sur les acquis et les progrès de l'élève, les éléments du programme travaillés, les parcours éducatifs, les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place (PAI, PPRE...) au collège, les enseignements complémentaires et

des éléments de vie scolaire. Ces bilans sont accompagnés d'une annexe de correspondance pour faciliter le dialogue avec les familles.

- des attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Quelques points de repère pour la mise en œuvre

1. **La communication avec les familles** est un enjeu important, précisé dans le décret du 31 décembre 2015. Par le biais du LSU, les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats des évaluations.

2. **Un livret synthétique**, constitué de documents lisibles et explicites. Pour cette raison les éléments de programme travaillés durant la période doivent être en nombre "raisonnable" pour chacune des disciplines et les appréciations portées, teintées de bienveillance et permettant de dégager les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles ainsi que des conseils pour progresser.

3. **De nouvelles pratiques d'évaluation dans le quotidien de la classe** : la mise en œuvre du LSU est propice à une réflexion renouvelée et approfondie des pratiques d'évaluation avec le souci de son appropriation par les élèves. **Qu'est-ce que l'élève comprend à l'évaluation et qu'est-ce qu'il va en faire ?**

Plusieurs pistes à explorer :

- les modalités d'évaluation : diagnostic, formative, auto évaluation, évaluation par les pairs...
- les formes et outils d'évaluation : écrite, orale, observations, échelles descriptives, grilles de suivi...
- les modes de positionnement : évaluation sans note, évaluation à la demande, évaluation différenciée...

4. **Des bilans** qui ne résultent pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécient **à partir du suivi régulier des apprentissages**.

Le LSU permet un suivi de l'élève dans la mesure où des bilans réguliers y sont consignés, mais il ne se substitue pas à des outils de suivi "fin" de l'élève. Les spécificités disciplinaires ainsi que les outils et démarches sont propres à chaque enseignant. Il lui appartient donc de mettre en place un suivi régulier des apprentissages en :

- identifiant les attendus de fin de cycle en lien avec les compétences disciplinaires et les domaines du socle concernés ;
- identifiant les principales compétences travaillées lors de chaque activité et de chaque évaluation ; ces compétences doivent être en nombre limité pour permettre réellement d'atteindre les objectifs visés en fin de séance tout en recherchant une répartition équilibrée sur l'ensemble de l'année, voire sur l'ensemble du cycle ;
- renseignant à l'occasion d'une évaluation, pour chaque élève le niveau de maîtrise atteint sur les domaines évalués, sur l'échelle à 4 niveaux :

Niveau 1 "maîtrise insuffisante"	Niveau 2 "maîtrise fragile"	Niveau 3 "maîtrise satisfaisante"	Niveau 4 "très bonne maîtrise"
Des compétences non acquises au regard du cycle considéré.	Des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés.	Niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun.	Une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

5. **Un bilan de fin de cycle effectué par l'équipe pédagogique** qui positionne l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés.

Stratégie proposée en amont de ce positionnement :

- Mener **une réflexion collective** pour inscrire les pratiques individuelles dans une cohérence collective en s'accordant sur **quelques principes communs à faire vivre dans le cadre de toute évaluation**, les formaliser par écrit au travers d'une charte de l'évaluation.



- **Mettre en valeur et mutualiser les choix pédagogiques** qui ont pu montrer leur efficacité. Les expériences et tentatives personnelles sont souvent chronophages et épuisantes.
- **Utiliser autant que possible, des outils communs** permettant de garder trace, au sein d'une équipe pédagogique des réussites montrées par les élèves. Cela induit, au sein de l'équipe, une identification commune des compétences, des critères de réalisation et de réussite.

POINTS DE VIGILANCE

Il existe 2 types d'échelles, uniforme et descriptive :

- **uniforme**, qui vaut pour toutes les compétences, qui permet de situer l'élève, mais explicite peu les critères. C'est le cas de l'échelle de référence qui permet un positionnement de l'élève,
- **descriptive**, qui permet d'améliorer le retour fait à l'élève sur ce qu'il sait faire et ce qu'il doit faire pour progresser.

Il appartient à chaque professeur de construire ce type d'échelle correspondant à ses compétences disciplinaires.

L'objectif principal est d'évaluer pour faire réussir les élèves en déplaçant la focale des notes et des moyennes sur celle des apprentissages. Il ne s'agit pas pour autant de créer des modalités d'évaluation complexes qui créent chez les professeurs et les élèves une pression évaluative mais de repenser l'évaluation collectivement comme une démarche de formation à part entière associant davantage l'élève. Le LSU ne suffit pas, il convient de se doter d'outils pour confectionner un dispositif de suivi individuel (élève) et collectif (classe) étayé et communiquer de façon pragmatique avec les élèves.

Le bilan de fin de cycle est important dans la mesure où le positionnement de l'élève a 3 objectifs majeurs : bilan de la maîtrise du socle commun, le DNB, l'orientation. Il convient de ne pas attendre le 3^e trimestre pour positionner l'élève mais d'organiser un suivi régulier des acquis par domaine du socle tout au long de l'année pour proposer un accompagnement adapté aux besoins repérés et notamment en dégagant les axes de travail prioritaires en accompagnement personnalisé (AP).

Il n'y a aucune obligation d'éditer les bilans périodiques à l'aide de l'application LSU. Par contre il convient de respecter les contenus à transmettre aux familles. Chaque établissement peut y ajouter d'autres éléments et en adapter la présentation. En outre, en cas de changement d'établissement ou lorsqu'un élève âgé de 16 ans cesse d'être scolarisé, le LSU doit être renseigné.

RESSOURCES

Sites et liens

- Ministère de l'Éducation nationale
 - [Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 – Suivi et accompagnement pédagogique des élèves – Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification](#) – Bulletin officiel n°44 du 27 novembre 2014.
 - [Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 – Vie scolaire – Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège](#) – Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016.
 - [Arrêté du 31 décembre 2015 – Vie scolaire – Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège](#) – Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016.
- Éduscol :
 - [Le livret scolaire.](#)
 - [Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves.](#)
 - [Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4.](#)

- Académie de Nantes :
 - Repère "Évaluer pour faire réussir les élèves".
 - Espace Réforme du collègue.
 - Espace innovation pédagogique - Où l'on parle d'évaluation - Sept pratiques pédagogiques de l'évaluation.

Les usages du numérique

Dans le monde actuel, les usages du numérique modifient les rapports sociaux, les modes de production, l'accès aux connaissances et induisent de nouvelles façons de vivre, de communiquer, de raisonner et de collaborer. La réforme de la scolarité obligatoire vise à mieux former les élèves pour leur permettre de s'adapter et de réussir dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle en leur faisant acquérir les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique.

La formation des élèves aux usages du numérique

Le domaine 1 (langages pour penser et communiquer) vise l'accès à de nouveaux savoirs au travers de l'utilisation des langages informatiques pour programmer des outils numériques et réaliser des traitements automatiques de données. Ces nouveaux savoirs sont inscrits dans les programmes.

Le domaine 2 (méthodes et outils pour apprendre - outils numériques pour échanger et communiquer) vise le développement des usages responsables du numérique au travers de démarches de recherche et de traitement de l'information.

Les programmes du cycle 4 comportent un **enseignement à l'éducation aux médias et à l'information** (EMI). Cet enseignement est pris en charge par les professeurs de toutes les disciplines et les professeurs documentalistes. L'acquisition des compétences de l'EMI est mise en œuvre tout le long du cycle, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Le numérique au service des disciplines

La diffusion des usages du numérique constitue un levier pour l'innovation pédagogique. Leur mobilisation offre de nouvelles possibilités de formation pour les élèves (rechercher l'information/traiter les données, collaborer et produire, modéliser, simuler, expérimenter, différencier, communiquer, présenter...).

Quelques conseils

- **Se former et s'informer** : l'intégration des outils numériques questionne les pratiques pédagogiques. Il ne s'agit pas seulement de former au numérique mais également de former par le numérique (Classe inversée...). Des possibilités de formation sont offertes (PAF, formation de proximité, Canopé...).
- **Construire une culture collective** : chaque établissement dispose de ressources et de forces vives qu'il convient de mobiliser autour d'un projet numérique (certaines disciplines, de par les contenus enseignés, les pratiques pédagogiques mises en œuvre, ont déjà développé une culture du numérique). Certains enseignants ont déjà une expertise avancée dans ce domaine. Dans chaque établissement le référent numérique est un interlocuteur privilégié.
- **Réinterroger l'utilisation pédagogique de e-lyco** : l'environnement numérique de travail offre de nombreuses possibilités en termes de pratiques pédagogiques. Le cahier de texte, l'agenda, le classeur pédagogique et les dossiers partagés offrent de nouvelles perspectives. La possibilité de créer des forums, des chats, des blogs et d'utiliser une messagerie électronique incitent la collaboration entre pairs.

RESSOURCES

Sites et liens

- Éduscol
 - Enseigner avec le numérique.
 - Pratiques pédagogiques avec le numérique.
 - Se former et s'informer sur l'EMI.
 - Banque de ressources numériques éducatives.

- Académie de Nantes
 - Numérique et enseignement - La DAN et le volet numérique de la réforme du collège.
 - Le numérique et la refondation de l'École.
 - e-lyco - l'environnement numérique de travail des collèges et lycées de l'académie.
 - Les référents numériques.

Devoirs faits

Dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs

Quelques principes

À compter du mois de novembre 2017, il pourra être proposé aux élèves de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude sera gratuite.

Dans le cadre de ce dispositif, chaque jeune doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Le dispositif Devoirs faits doit permettre aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève.

Trois axes peuvent guider la réflexion :

- organiser le dispositif pour l'articuler étroitement avec le travail réalisé en classe,
- convenir des modalités de travail dans les groupes d'élèves concernés,
- préciser le rôle du ou des adultes dans le groupe, ou en appui de celui-ci.

Devoirs faits vise à rendre plus explicites les objectifs des devoirs pour les élèves et leurs familles, à développer l'autonomie des élèves, à améliorer l'articulation entre le travail dans la classe et hors la classe.

Mise en œuvre du dispositif Devoirs faits

Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Chaque établissement fixe les modalités de mise en œuvre de Devoirs faits, en cohérence avec son projet d'établissement. Ces modalités sont d'abord discutées en conseil pédagogique, puis présentées par le chef d'établissement au conseil d'administration.

L'organisation s'articule autour des axes ci-après :

- planifier en dehors des heures de classe, sur un temps dédié, l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs,
- organiser dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement,
- concevoir le dispositif en fonction des besoins des élèves, de façon à :
 - favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets,
 - contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Il est recommandé de désigner dans chaque établissement un coordonnateur du dispositif.

Celui-ci est pris en charge sur la base du volontariat par :

- les professeurs,
- les CPE,
- les assistants d'éducation,
- des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs,
- les volontaires du service civique,
- les élèves apprentis professeurs.

Le travail personnel à la maison

Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé. L'articulation entre Devoirs faits et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée. L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.

L'élève peut en autonomie décider du travail qu'il se sent capable de mener à bien chez lui et de ce qu'il préfère faire dans le cadre de Devoirs faits. Sinon, il peut être spécifiquement accompagné sur ce point. Les devoirs à faire sont priorisés, le calendrier n'est pas toujours le critère à privilégier. En effet, la priorité peut notamment être donnée à un travail jugé plus difficile (leçon non comprise, difficulté à mémoriser une leçon...).

Une attention est portée à la liaison entre Devoirs faits et les familles, de manière à les informer de ce qui est réalisé et de s'assurer de la coordination avec ce qui sera ensuite éventuellement réalisé par l'élève sous la supervision de sa famille. Le suivi des apprentissages de l'élève par sa famille demeure indispensable.

POINTS DE VIGILANCE

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe.

Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé "au fil de l'eau".

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Devoirs faits s'inscrit dans la continuité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en travaillant, notamment, les différents items du domaine 2 "Les méthodes et outils pour apprendre".

Dans tous les cas, un retour est fait aux élèves, sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur leur niveau de maîtrise.

Les ressources du numérique sont de précieux appuis pour la mise en œuvre de Devoirs faits.

RESSOURCE

- Éduscol - [Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les collégiens](#) - [Vade mecum Devoirs faits](#).

Le diplôme national du brevet – DNB

Le diplôme national du brevet - DNB - compte deux parties :

- une évaluation sur le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture effectuée au cours du cycle 4 et du bilan de fin de cycle,
- les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacun des quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine (Les langages pour penser et communiquer) et dans chacun des quatre autres domaines.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont donc :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des **évaluations menées au long du cycle 4** par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau "maîtrise insuffisante",
- 25 points pour le niveau "maîtrise fragile",
- 40 points pour le niveau "maîtrise satisfaisante",
- 50 points pour le niveau "très bonne maîtrise".

La maîtrise du socle commun est notée sur **400 points**.

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **français** (3 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **mathématiques** (2 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes d'**histoire** et **géographie** et d'**enseignement moral et civique** (2 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre** et **technologie**, en tenant compte, pour la série professionnelle, des spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (1 heure) ;
- une **épreuve orale** qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'**enseignement d'histoire des arts** ou sur l'un des projets menés au cours des **enseignements pratiques interdisciplinaires** du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des **parcours éducatifs** - parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle - suivis par le candidat (entretien individuel, 15 minutes - entretien collectif, 25 minutes).

Les deux épreuves écrites, celle de français d'une part et celle de mathématiques d'autre part sont évaluées sur **100 points** chacune.

Une épreuve écrite, celle d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique sur **50 points**.

Une épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie sur **50 points** ; selon trois combinaisons possibles :

- Combinaison 1 : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre ;
- Combinaison 2 : physique-chimie, technologie ;
- Combinaison 3 : sciences de la vie et de la Terre, technologie.

L'épreuve orale est évaluée sur **100 points**.

Les épreuves terminales sont, au total, notées sur **400 points**.

L'ensemble des éléments pris en compte pour le DNB est noté sur 800 points. Le **DNB** est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à **400 points**.

RESSOURCES

Site et liens

- Ministère de l'Éducation nationale
 - [Arrêté du 31 décembre 2015](#) – *Diplôme national du brevet – Modalités d'attribution*

- Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016.
 - Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 – Diplôme national du brevet – Modalités d'attribution – Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018.
 - Note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017 – *Modalités d'attribution à compter de la session 2018* – Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018.
- Éduscol
 - Modalités d'attribution du diplôme national du brevet.
 - Les épreuves du DNB.
 - Préparer le DNB avec les sujets zéro et les annales.

Annexe - Réforme du collège - Les textes de référence

Thèmes	Intitulés des textes	Références des textes
	École primaire et collège - Cycles d'enseignement	Décrets, arrêtés, circulaires, notes de service, Bulletins officiels <u>Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013</u> BO n°32 du 5 septembre 2013
	Enseignements au collège - Organisation des enseignements au collège	<u>Décret n°2015-544 du 19 mai 2015</u> BO n°22 du 28 mai 2015
	Enseignements au collège - Organisation des enseignements dans les classes de collège	<u>Arrêté du 19 mai 2015</u> BO n°22 du 28 mai 2015
Organisation des enseignements	Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège - Modification	<u>Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015</u> BO n°35 du 24 septembre 2015
	Organisation des enseignements dans les classes de collège - Modification	<u>Arrêté du 21 juillet 2015</u> BO n°35 du 24 septembre 2015
	Enseignements au collège - Organisation	<u>Circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015</u> BO n°27 du 2 juillet 2015
	Enseignements au collège – Modification	<u>Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015</u> BO n°22 du 22 juin 2017.
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture	Socle commun de connaissances, de compétences et de culture	<u>Décret n°2015-372 du 31 mars 2015</u> BO n°17 du 23 avril 2015 - Encart
Programmes d'enseignement	Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)	<u>Arrêté du 9 novembre 2015</u> BO spécial n°11 du 26 novembre 2015
	Modification programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)	<u>Arrêté du 8 décembre 2015</u> BO n°48 du 24 décembre 2015
	Programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité - Cycle 4	<u>Arrêté du 8 février 2016</u> BO n°11 du 17 mars 2016
	Programme d'enseignement moral et civique - École élémentaire et collège	<u>Arrêté du 12 juin 2015</u> BO n°6 du 25 juin 2015
	Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers	<u>Note de service n° 2016-156 du 12 octobre 2016</u> BO n°37 du 13 octobre 2016

<p>Troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (PEP)</p>	<p>Classes de troisième dites "préparatoires à l'enseignement professionnel"</p>	<p>Arrêté du 2 février 2016 - BO n°6 du 11 fév. 2016 Arrêté du 10 août 2017 - BO n° 29 du 7 septembre 2017</p>
<p>Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)</p>	<p>Enseignements adaptés - Sections d'enseignement général et professionnel adapté</p> <p>Enseignements adaptés - Sections d'enseignement général et professionnel adapté</p> <p>Enseignements adaptés - Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification</p> <p>Enseignements adaptés - Classe de sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification</p>	<p>Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 BO n°40 du 29 octobre 2015</p> <p>Arrêté du 21 octobre 2015 BO n°40 du 29 octobre 2015</p> <p>Arrêté du 1^{er} décembre 2015 BO n°1 du 7 janvier 2016</p> <p>Arrêté du 31 juillet 2017 BO n°29 du 7 septembre 2017</p>
<p>Parcours éducatifs</p>	<p>Actions éducatives - Parcours Avenir</p> <p>Actions éducatives - Parcours d'éducation artistique et culturelle</p> <p>Actions éducatives - Le parcours citoyen de l'élève</p> <p>Actions éducatives - Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves</p>	<p>Arrêté du 1^{er} juillet 2015 BO n°28 du 9 juillet 2015</p> <p>Arrêté du 1^{er} juillet 2015 BO n°28 du 9 juillet 2015</p> <p>Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 BO n°25 du 23 juin 2016</p> <p>Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 BO n°5 du 4 février 2016</p>
<p>Évaluation des acquis scolaires, livret scolaire unique (LSU)</p>	<p>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves - Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification</p> <p>Vie scolaire - Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège</p> <p>Vie scolaire - Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège</p>	<p>Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 BO n°44 du 27 novembre 2014</p> <p>Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 BO n°3 du 21 janvier 2016</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2015 BO n°3 du 21 janvier 2016</p>
<p>Diplôme national du brevet (DNB)</p>	<p>Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution</p> <p>Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution : modification - Annexe 2 - Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-enseignement moral et civique pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers et qui se présentent à la série professionnelle du DNB</p> <p>Diplôme national du brevet - Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers : prise en compte des spécificités du parcours des élèves de cycle 4 se présentant à la série professionnelle</p>	<p>Arrêté du 31 décembre 2015 BO n°3 du 21 janvier 2016</p> <p>Note de service n° 2016-157 du 12 octobre 2016 BO n°37 du 13 octobre 2016</p> <p>Note de service n° 2016-156 du 12 octobre 2016 BO n°37 du 13 octobre 2016</p>

<p align="center">Diplôme national du brevet (DNB)</p>	<p>Diplôme national du brevet – Modalités d'attribution – Modification de l'arrêté du 31 décembre 2015</p>	<p><u>Arrêté du 27 novembre 2017</u> BO n°1 du 4 janvier 2018</p>
	<p>Modalités d'attribution à compter de la session 2018</p>	<p><u>Note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017</u> BO n°1 du 4 janvier 2018</p>
	<p>Diplôme national du brevet - Épreuve de langue vivante pour les candidats individuels</p>	<p><u>Arrêté du 19 juillet 2016</u> BO n°33 du 15 septembre 2016</p>
	<p>Diplôme national du brevet - Adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé</p>	<p><u>Arrêté du 10 octobre 2016</u> BO n°44 du 1^{er} décembre 2016</p>
<p align="center">Certificat de formation générale (CFG)</p>	<p>Certificat de formation générale - Conditions de délivrance</p>	<p><u>Arrêté du 19 juillet 2016</u> BO n°33 du 15 septembre 2016</p>
	<p>Diplôme national du brevet et certificat de formation générale - Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale</p>	<p><u>Note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016</u> BO n°25 du 23 juin 2016</p>

